

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	30 JUIN 2021
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	8 JUILLET 2021
Conseillers présents	23	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle des Fêtes
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Virginie VIDORRETA- Conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GABORIAUD-NAFFRICHOUX Audrey, Adjointe		X		Mme BOUCHÉ
PRUVOST Gilles, Adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
BOUCHÉ Maryse, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
FLAHAUT Serge, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
EMERIAU Régis, CM		X		M de LAUNAY
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
GLIZE Caroline, CM		X		Mme NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		Mme SARRAZIN
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM	X			

❧ ❧

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle - 33450 IZON

Tél. 05 57 55 45 46 - Fax 05 57 55 49 69

www.izon.fr



MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

M. DE LAUNAY : Bonsoir à tous, on va démarrer ce Conseil. Avant tout, je souhaiterais rendre hommage à Michel LEONARD a été élu pendant 42 ans au sein de ce Conseil municipal, il a été élu pour la première fois à 27 ans, c'était en 1959, il a achevé son dernier mandat en 2001. C'est un monsieur qui mérite évidemment, le respect de tous les élus, c'était une belle personne, un citoyen engagé et un Monsieur qui peut faire la fierté de ce Conseil. Au nom Conseil j'adresse à sa famille à ses proches toutes nos condoléances et je vous demande, chers collègues, une petite minute, de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence à sa mémoire. Merci.

Une minute de silence est observée.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie. Avant d'ouvrir l'ordre du jour, je souhaite d'abord désigner un secrétaire de séance.

M. Clément MEZERGUE étant absent, le secrétaire de séance sera : Virginie VIDORRETA.

Sont excusés ayant donné pouvoir :

Mme Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX a donné pouvoir à Mme Maryse BOUCHÉ,
M. Régis EMERIAU a donné pouvoir à M. Laurent DE LAUNAY,
M. Clément MEZERGUE a donné pouvoir à Mme Anne-Marie SARRAZIN,
M. Frédéric MALVILLE a donné pouvoir à Mme Sophie CARRÈRE,
M. Thierry DIRHEIMER a donné pouvoir à M. Gilles BOUEY,
Mme Caroline GLIZE a donné pouvoir à Mme Brigitte NABET-GIRARD,

Deux précisions, d'abord, cette séance, une fois encore, se tiendra à huis clos. Je passe au vote très rapidement, y a-t-il des oppositions à ce que l'on fasse ce Conseil à huis clos ? Je vous en prie.

Mme FONTAINE : Bonjour, M. le Maire, je voudrais savoir, compte tenu de l'amélioration de l'état sanitaire, ce qui justifie encore ce huis clos.

M. DE LAUNAY : On m'a passé la consigne, donc, je me tourne vers ma DGS... pas de huis clos ? Donc, je retire ma demande de huis clos, il n'y a donc pas de séance à huis clos. Merci pour votre observation Aline FONTAINE. Y a-t-il d'autres observations ?

Je poursuis en précisant que l'on a ajouté une délibération sur table concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique, vous avez tous, ce projet de délibération sur table, et on le passera tout à la fin du Conseil municipal avec votre accord. Très bien, je vous remercie.

L'ajout d'une délibération relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique est approuvé à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 11 mai 2021

M. DE LAUNAY : J'imagine qu'il n'y a pas d'observation au sujet du procès-verbal du 11 mai ? Pas d'observation ? D'opposition ? Très bien, je vous remercie.

Le procès-verbal du 11 mai 2021 est adopté.

M. DE LAUNAY : Le registre circule pour signature.

1. Dossier de candidature : appel à projets de l'État - plan paysage 2021

M. DE LAUNAY : Première question mise à l'ordre du jour : le dossier de candidature de la commune d'Izon répondant à l'appel à projets de l'État dit : « Plan de paysage ». La municipalité d'Izon souhaite s'engager dans une démarche « plan de paysage » l'idée étant de valoriser, autant que possible, l'identité paysagère locale. C'est un projet auquel on croit beaucoup. Je pense qu'Izon est à un carrefour de son histoire, un peu tiraillé entre deux forces contradictoires, d'un côté une très grosse pression urbaine qui parfois fait mal et d'un autre côté, un caractère encore rural par endroit, en tout cas un caractère encore rural dans certains de ses paysages, des ambiances paysagères qui participent à la qualité du cadre de vie à Izon et donc, l'idée est de préserver et de valoriser ces ambiances paysagères pour renforcer la qualité de notre cadre de vie. On souhaite mettre en avant la trame verte d'Izon, la trame verte et la trame bleue d'Izon, on souhaite évidemment, préserver la biodiversité tout en se laissant la possibilité d'aménager certains espaces publics et on a, dans ce cadre, certains projets autour du port d'Izon, on a un projet de cheminement en bord de Dordogne qui nous tient à cœur. On souhaiterait créer de nouveaux sentiers pédestres, ouvrir un nouveau parc public du côté de Capéranie, végétaliser le centre-bourg historique ou encore, reconverter la Vacherie d'Anglade. Pour pouvoir conduire tous ces projets de manière cohérente, pour pouvoir, le cas échéant, inscrire certaines règles paysagères à l'intérieur de notre PLU, il faut que l'on commence dès aujourd'hui, à conduire une réflexion en participation avec les habitants à ce sujet et donc, à cette fin, nous proposons la candidature d'Izon, à l'appel à projets de l'État dit « plan de paysage ». Évidemment, on n'est pas sûr que notre candidature soit retenue, il y a, grosso modo, un candidat sur trois qui est retenu, on espère que le dossier d'Izon sera retenu, et je le répète, on invitera les habitants à coconstruire ce « plan de paysage » dans un premier temps, au travers de la commission extra-municipale relative à la valorisation du patrimoine izonais, patrimoine historique, patrimoine culturel et donc, patrimoine environnemental. On lance donc la démarche du « plan de paysage », je vous demande donc de m'autoriser à solliciter l'aide financière de l'État et donc, de m'autoriser à présenter le dossier de candidature de la Ville d'Izon à ce « plan de paysage ». Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Des interrogations sur ce projet de « plan de paysage » ? Du côté de l'opposition peut-être ? Madame Fontaine ?

Mme FONTAINE : Non, on ne peut qu'adhérer à ce projet.

M. DE LAUNAY : Je précise que l'on part sur une enveloppe globale de 60 000 €, 30 000 € d'autofinancement, 30 000 € de subventions attendues de la part de l'État, évidemment, ce n'est qu'un espoir, c'est un dossier à suivre de près. Je sou mets cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Demande de modification du zonage du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

M. DE LAUNAY : Le deuxième sujet à l'ordre du jour, il s'agit, cette fois-ci d'une demande de modification du zonage du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Vous avez qu'Izon est couvert par un PPRI depuis 2005, je vous le dis de mémoire. On a été sollicité par un administré, M. CHAPOUILLE je peux le citer, propriétaire dans un lotissement, les Vignes de l'Oustal du côté de l'avenue Léo Drouyn et M. et Mme CHAPOUILLE, réclament une modification du PPRI en soutenant que le PPRI de 2005 est entaché d'une erreur matérielle, étant précisé que l'erreur matérielle est un des motifs qui permet, au regard de la loi, de solliciter, auprès des instances compétentes, la modification de ce tracé PPRI. Nous avons procédé à des relevés topographiques et de notre point de vue, au regard de ces relevés topographiques, que l'on a portés à notre connaissance, il semble en effet que la parcelle de M. CHAPOUILLE se situe nettement au-dessus de la cote de référence qui sert à tracer la zone PPRI alors qu'au contraire, certaines parcelles peu éloignées de la parcelle de M. CHAPOUILLE sont nettement en dessous de la cote de M. CHAPOUILLE, alors que ces parcelles sont placées en zone bleue, aléa modéré, voire carrément en zone blanche pour certaines parcelles. Donc, il me semble qu'il y a une certaine incohérence dans le tracé de ce PPRI, c'est un legs du passé que l'on assume comme on peut. Il existe une procédure de modification du zonage PPRI, donc, on sollicite les autorités compétentes pour y parvenir. Je vous demande donc de m'autoriser à adresser cette demande de modification de PPRI auprès des services de l'État et ensuite, pour le reste, nous nous en remettons à l'appréciation de l'État, il s'agira de défendre ce dossier, de le motiver correctement et je vous tiendrai informés de l'évolution de la situation. Y a-t-il des questions sur ce sujet qui peut étonner de prime abord ? Pas de questions ? M. VEYSSIERE, je vous en prie, un micro pour M. VEYSSIERE s'il vous plaît, merci.

M. VEYSSIERE : Moi, j'ai des questions, vous n'avez pas peur que ça risque de faire jurisprudence cette modification du PPRI.

M. DE LAUNAY : Évidemment que oui, j'ose espérer que des erreurs matérielles, il n'y en a pas tant que cela à Izon, je n'ai pas procédé à un relevé topographique sur tout le zonage PPRI rouge, parce qu'on a autre chose à faire, mais je pense que là, on est quand même au summum de l'erreur matérielle, en tout cas, au regard des relevés topographiques, l'erreur, me semble, à moi, en tant que Maire, manifeste. J'ose espérer que c'est la seule erreur de cet acabit qui existe à Izon et donc, de ce point de vue-là, je suis plutôt rassuré, même si, évidemment, j' imagine que des propriétaires pourraient être tentés d'essayer. D'autres questions ?

Je passe donc cette demande de modification du PPRI au vote. Qui est contre cette demande de modification ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune

M. DE LAUNAY : Autre sujet à l'ordre du jour, on en a parlé à plusieurs reprises en commission, je crois même avoir été interpellé au cours d'un Conseil municipal par l'opposition, il s'agit du sujet : Extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune, je dis bien « certains secteurs de la commune », je me suis expliqué à plusieurs reprises, en disant qu'il y avait consensus au sein de ce Conseil pour que l'on recherche à maîtriser nos consommations d'énergie et à maîtriser nos consommations d'énergie et à lutter autant que possible contre les pollutions lumineuses, le temps est propice pour tenter cette expérience, je propose donc, qu'à compter du 1^{er} août, à titre expérimental, j'insiste sur le « à titre expérimental », nous allons tenter l'expérience sur, grosso modo, six mois, ou un peu moins et on ira vers les habitants, on sondera un peu les retours d'expérience. Je souhaiterais donc que dès le 1^{er} août, on éteigne l'éclairage public entre 23 h 30 et 5h du matin, je crois c'est Frédéric MALVILLE qui a déclaré un jour qu'entre 23h30 et 5h, ça ne servait qu'aux moustiques. Je le dis de mémoire et c'est un sujet d'actualité. Je propose donc que l'on tente l'expérience. Je précise que ce n'est pas tout l'éclairage public sur la commune d'Izon qui serait éteint entre 23h30 et 5h, pour une raison simple, c'est que nous avons mis en place un dispositif de vidéo protection. Donc, il est bien évident que partout où il y a de la vidéo protection, l'éclairage public devra rester allumé. Y a-t-il, peut-être, des remarques ? Des conseils ? Mme FONTAINE, je vous en prie.

Mme FONTAINE : Bien sûr, nous sommes partants pour ce projet que nous avons porté aussi. Une question et une remarque : d'abord, est-ce que les commerces d'Izon seront incités à éteindre leur devanture, leur parking ?

M. DE LAUNAY : Je peux inciter les commerces à éteindre leur devanture, en l'état, je ne pourrais pas les y obliger. Pas plus que je ne pourrais vous obliger vous, par exemple, à éteindre votre ordinateur le soir, ou que sais-je. Il y a quand même des limites qui s'appellent la propriété privée, donc, pour l'instant, je me contente d'exercer mon pouvoir de police sur le domaine public et puis si d'aventure, il fallait inciter d'une manière ou d'une autre, par exemple certains commerçants, on pourrait tenter le coup, ça serait, de mon point de vue, du bon sens.

Mme FONTAINE : Deuxième point, concernant l'évaluation de cette expérimentation, je vous propose, au nom de « Au Cœur d'Izon », d'ajouter à la délibération, la phrase suivante : un bilan de cette expérimentation sera fait par les comités de chaque quartier concerné après une période de trois mois.

M. DE LAUNAY : C'est précisément ce que nous comptons faire, c'est-à-dire aller au sein des comités de quartier pour en discuter avec les habitants des quartiers concernés, sachant que tous les quartiers ne sont pas concernés pour les raisons que j'ai indiqué tout à l'heure. Trois mois, ce n'est pas le délai que l'on s'est fixé, on s'est donné une expérience de six mois. Trois mois, ça sera un peu court, pour une raison simple, c'est que ça peut être plus facilement accepté pendant la période estivale, plutôt que durant la période hivernale, donc, six mois, ça me paraissait plutôt bien de tenter également, de sonder les gens sur le retour, en novembre, décembre. Trois mois, ça me paraît un peu court et nous avons l'intention d'aller en discuter auprès des habitants au sein des comités de quartier. Par conséquent, je ne vois pas l'intérêt de le rajouter au sein de la délibération, la parole vaut l'homme ou l'homme ne vaut rien et ma parole vaut quelque chose.

Mme FONTAINE : J'aurais préféré que ça soit inscrit directement dedans et à six mois, si vous le souhaitez.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il d'autres remarques ? Je passe cette délibération au vote. Qui est contre cette extinction de l'éclairage public de nuit sur certains secteurs de la commune entre 23h30 et 5h à compter du 1^{er} août à titre expérimental ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

M. DE LAUNAY : Autre sujet très technique à l'ordre du jour : l'adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, la fameuse CLECT. La CALI a récupéré une compétence, il y a peu, au sujet de la gestion, de l'aménagement et de l'entretien du port de Libourne-Saint-Émilion, d'une part, et d'autre part, la CALI a rétrocédé, en quelque sorte, rappelez-vous, nous en avons discuté, il y a quelques mois, une compétence aux communes, en tout cas, une compétence à la commune d'Izon, la compétence en matière de défense incendie. Et donc, dans le cadre de ces deux transferts de compétences, à l'envers, certes, mais il y a quand même deux mouvements qui sont faits, la CLECT s'est réunie, elle a adopté un rapport sur les charges transférées et je vous propose d'adopter ce soir, ce rapport. Pour Izon, les charges relatives à la compétence défense incendie, signifie, qu'ils ont récupéré, de la part de la CALI, en quelque sorte, 2 415 €. Il n'en reste pas moins que notre attribution de compensation est négative. Donc, au lieu de devoir 226 480 €, on ne devrait plus que 224 000 € tous les ans. Des questions, des remarques ? C'est très technique, un peu pénible même.

Je passe ce rapport de la CLECT au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. ALSH – convention d'utilisation du domaine public à titre gratuit

M. DE LAUNAY : Autre sujet à l'ordre du jour, toujours en lien avec la CALI, la question des conventions d'utilisation du domaine public au sujet de l'ALSH. Delphine FLOIRAT, je te laisse la parole.

Mme FLOIRAT-RATTE : Comme vous le savez, l'ALSH utilise les équipements publics de la commune, donc, il est demandé au Conseil municipal de signer une convention d'utilisation des équipements publics communaux entre la commune et la CALI.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des questions ? C'est très technique... M. VEYSSIERE.

M. VEYSSIERE : J'ai des questions : tout d'abord, l'optimisation et la mutualisation des équipements communaux, je suis d'accord, c'est entièrement nécessaire, par contre, en cas de demandes simultanées par la CALI et une association izonaise...

Mme FLOIRAT-RATTE : C'est la CALI qui est prioritaire. Quand on regarde la convention, il y a des horaires très précis et sur les horaires marqués sur la convention, c'est priorité à la commune et si c'est en dehors de ces horaires, c'est priorité à l'ALSH. Mais pour l'instant, ce n'est pas l'utilisation d'ALSH, c'est sur l'utilisation des équipements communaux.

M. VEYSSIERE : Oui, mais pendant la période horaire de l'ALSH. Je vais jusqu'au bout de mon raisonnement : si pendant le soir de semaine, la CALI a utilisé le gymnase qui est surbooké, c'est prioritaire ?

Mme FLOIRAT-RATTE : Ce n'est pas la même chose, parce qu'en semaine, sauf pendant les vacances, si c'est pendant les vacances, c'est le centre de loisirs, alors que là, ce dont toi, tu parles, c'est le soir, pendant l'accueil périscolaire. Ce n'est pas la même chose. La convention, c'est par rapport à l'utilisation des équipements publics communaux par l'ALSH, donc, pendant les vacances et pendant l'année, le mercredi. C'est sur un planning défini. Toi, ce que tu veux savoir, c'est si un mercredi après-midi, le centre de loisirs utilise le gymnase, par exemple, ou le terrain de rugby, a priori, le centre de loisirs est prioritaire. Puisqu'en fait, on a validé le planning qui a été fourni. Après, je pense que ça peut être une entente entre l'association et le centre de loisirs.

M. DE LAUNAY : C'est toujours pareil, on raisonne systématiquement en opposition. C'est-à-dire un peu comme si l'ALSH et les associations étaient dans un rapport de concurrence au sujet de l'utilisation d'un équipement public. L'idée que l'on défend politiquement, en tout cas, c'est de passer d'un rapport de concurrence à un rapport de complémentarité. Autrement dit, faire en sorte que le public accueilli au sein de l'ALSH puisse éventuellement à nourrir la vie associative et donc croiser les intérêts sur un même équipement public. C'est un peu la même chose que l'on va essayer de faire avec Gilles au sujet de l'utilisation du gymnase, cette fois, ça n'a plus rien à voir avec la CALI, sur le plan périscolaire communal. Sur le temps de garderie le soir, en temps de garderie évidemment, on aimerait bien qu'il y ait une espèce de complémentarité entre le public accueilli, les gamins, et la vie associative, ça pourrait leur permettre de faire quelques licences en plus, ça pourrait leur permettre d'assurer quelques cours en plus et ça pourrait permettre à des gamins qui, a priori, n'avaient pas vocation à prendre une licence, d'être initié à un sport et peut-être y prendre goût. On va plutôt essayer de travailler sur cette complémentarité que sur le rapport de concurrence. Ensuite, si l'ALSH a uniquement pendant les vacances et les mercredis après-midi, si le centre de loisirs souhaite utiliser une salle, il ne faut pas perdre de vue qu'ils ont 98 % des gamins qui sont accueillis au centre de loisirs d'Izon, ils sont Izonais, je n'ai pas envie de dire que c'est la loi du chiffre, mais en tout cas, c'est la loi du service public rendu. Je ne suis pas spécialement choqué, André, si la CALI utilise un équipement public izonais, à bon escient, de manière efficiente avec une vingtaine de gamins, je ne suis pas choqué si quatre ou cinq gamins d'un club izonais doivent en souffrir. Évidemment, je préférerais que l'on arrête de raisonner comme cela et que l'on mette les vingt-cinq sur un même terrain, dans une même salle et que tous participe à la vie associative. Je voudrais vraiment que l'on arrête, autant que possible, cette opposition entre les besoins izonais et les besoins CALI. Sachant qu'une fois encore, le service rendu aux gamins est un service rendu à des Izonais.

Mme FLOIRAT-RATTE : En fait, tous les mois, on donnera à la CALI, le planning des activités et donc de l'utilisation des salles. Chaque mois, c'est à vous de regarder ce planning, il est accessible.

M. VEYSSIERE : Je ne pense pas conflit, ou quoi que ce soit, je pense aux planifications pour les associations des gamins. Personnellement, au niveau du rugby, on s'entend bien avec l'ALSH et on partage les terrains, mais au niveau gymnase, je suis un peu moins serein.

Mme FLOIRAT-RATTE : Les associations qui utilisent le gymnase le mercredi après-midi, le centre de loisirs ne l'utilisera pas s'il y a des créneaux pris par les associations.

M. BOISSEAU : Mais c'est cela que l'on ne comprend pas, les associations sont au courant de cela ? Qui utilise la salle par exemple ?

Mme FLOIRAT-RATTE : C'est déjà le cas en fait.

Mme FLOIRAT-RATTE : C'est déjà le cas en fait.

M. BOISSEAU : Actuellement, il y a les créneaux dédiés aux associations dans la salle omnisports sur l'année, c'est-à-dire que mois après mois, on peut leur dire : « Votre créneau saute parce que l'ALSH a décidé d'utiliser la salle.

Mme FLOIRAT-RATTE : Non, ce n'est pas possible. Les créneaux ont été bloqués par les associations pour qu'elles puissent fonctionner, donc en fait, non.

M. BOISSEAU : Donc ce sont les associations qui prévalent sur l'ALSH. Je ne sais pas, vous avez dit exactement le contraire au début.

M. DE LAUNAY : C'est tout simplement la programmation qui prévaut, c'est ce qui était prévu, qui entre en l'application, point. Si une association s'est positionnée, je dis une bêtise, pour utiliser la semaine x des vacances, pour faire un stage...

M. BOISSEAU : Les vacances c'est particulier, mais le mercredi après-midi...

M. DE LAUNAY : C'est la même problématique, le mercredi après-midi, si une association se positionne pour utiliser le gymnase et que l'on arrive tous à s'entendre, ce n'est pas la CALI qui va arriver en disant : « J'ai besoin du gymnase », alors que ce n'était pas prévu au départ. Donc, tout dépend de ce qui était prévu au départ.

M. BOISSEAU : Mais ça, je suis d'accord, si tout le monde s'entend bien, c'est super, on s'entend bien. Mais le mercredi après-midi, par exemple, en début d'année, le hand fait... je ne sais pas, je ne suis pas au courant... 14 à 16 heures, le basket fait 16 heures à 18 heures, ça, c'est prévu à l'année. L'ALSH va donner mensuellement ses besoins au niveau des équipements communaux, si en décembre, ils disent : « À l'ALSH, on a décidé, de 15 à 16 heures, le mercredi après-midi, de faire du foot salle, que fait-on de l'association qui, de 15 à 16 heures, utilisait la salle ?

M. DE LAUNAY : Je m'y engage, l'association aura priorité de ce point de vue-là. Mais une fois encore, vous voyez, c'est envisager un rapport de concurrence entre le centre de loisirs et l'association au niveau d'un équipement public. J'entends, je souhaite éviter ce rapport de concurrence. Le seul moyen d'éviter ce rapport de concurrence, c'est de demander à une association qui fait du Futsal de prendre en charge des gamins qui arrivent de l'ALSH. L'association est contente parce que ça lui fait davantage de pratiquants et l'ALSH est content parce que les gamins vont jouer au Futsal. C'est juste, je le répète, cette manière de voir les choses sous l'angle de la concurrence qu'il faut essayer de dépasser, je sais que ce n'est pas simple parce qu'on a tous l'impression que ce rapport de concurrence au sujet de l'équipement d'un même domaine public entre la CALI d'un côté et Izon de l'autre est ancré quelque part, c'est faux, il y a des possibilités de dépasser ce rapport de concurrence et il est parfaitement possible d'arriver à un rapport de complémentarité, on y travaille. D'autres remarques, Gilles peut-être au sujet des associations ?

M. BOUEY : Une ou deux choses, on n'a aucune intention de supprimer des créneaux ne serait-ce que sur le gymnase, mais aucune, sachant que l'on est conscient qu'il manque des créneaux, que l'on manque de salles aussi. Donc l'intérêt n'est pas de supprimer des créneaux aux associations, mais plutôt de mutualiser pour permettre, dans un cadre légal d'avoir plus d'adhérents sur les associations.

M. DE LAUNAY : Je passe la délibération au vote. Qui s'oppose à cette convention d'utilisation ? Des oppositions peut-être ? Qui s'abstient ? Trois abstentions du côté de « Cœur d'Izon », Mme CARRÈRE ? M. VEYSSIERE... je n'ai pas compris, excusez-moi, j'ai un doute...

M. VEYSSIERE : Il faudrait le préciser dans la convention, c'est tout. La mise en application de cette convention, c'est quand ?

M. DE LAUNAY : OK, on ajourne, on la passera au prochain Conseil, s'il vous plaît merci.

La délibération est ajournée.

6. Périscolaire – convention d'utilisation du domaine public à titre gratuit

M. DE LAUNAY : Autre convention.

Mme FLOIRAT-RATTE : Là, c'est l'inverse, c'est sur l'utilisation de l'ALSH par l'accueil périscolaire. C'est donc l'utilisation de l'ALSH avec des horaires très précis, sur les temps périscolaires le matin, le soir... C'est passer une convention pour optimiser, mutualiser les locaux entre la CALI et la commune. Des remarques ?

M. DE LAUNAY : Dans ce sens-là, pas de remarque ? C'est-à-dire dans l'intérêt exclusif des Izonais, pas de remarque ? C'est cela, quand il s'agit de partager un équipement communal auprès de la CALI, on a des remarques, quand il s'agit à l'inverse pour la CALI de partager ses locaux avec la commune, il n'y en a aucune.

Mme CARRÈRE : Je crois que vous déviez le débat, on n'a jamais dit cela et il ne faudrait pas que vous laissiez penser que nous sommes là-dessus. C'est le premier point, nous sommes vraiment sur la complémentarité et vous le savez. La première convention que vous avez ajournée, il n'y a aucune précision d'horaire ni de modalités.

M. DE LAUNAY : Cette convention est ajournée, elle n'est plus à l'ordre du jour.

Mme CARRÈRE : Ça fait deux ou trois fois que vous insinuez que nous sommes dans un rapport de force, ce qui est absolument faux, donc, je préfère rétablir la vérité. Sur le point 8, tout est précisé, donc, il n'y a pas de souci, c'est très, très détaillé. Nous, nous sommes complètement d'accord sur ce fonctionnement-là.

M. DE LAUNAY : Je passe donc la convention au vote, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Demande de subvention dans le cadre du fonds d'aide aux études (FAE)

M. DE LAUNAY : Autre convention, tu as encore la parole Delphine pour la demande de subvention dans le cadre du fonds d'aide aux études. Je t'en prie Delphine.

Mme FLOIRAT-RATTE : Comme vous le savez, la municipalité souhaite restructurer le groupe scolaire et la restauration scolaire, donc, une étude préalable est nécessaire. Le Département de la Gironde peut accompagner les collectivités au titre du fonds d'aide aux études : le FAE et le cabinet retenu est la SARL Métaphore.

Le montant total de cette étude s'élève à 20 244 € TTC.

Le subventionnement attendu par le Département est de 7 498,90 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du FAE ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

Comme vous le savez, nous avons mis en place un comité de pilotage par rapport à cette restructuration et la SARL Métaphore est venue lundi soir, nous présenter le déroulement avec un diagnostic qui sera fait dans un premier temps. Une fois le diagnostic fait, ils vont nous proposer différents scénarii et après, ça sera autour d'une table ronde que l'on discutera ensemble, dans le cadre de ce COPIL, des choix qui seront retenus.

M. DE LAUNAY : Des questions peut-être ? Pas de question, je passe au vote de la convention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Convention relative à la cession de livres à l'entreprise le livre vert

M. DE LAUNAY : Gilles PRUVOST, tu as la parole s'il te plaît.

M. PRUVOST : Il s'agit de la bibliothèque et des livres. Dans le cadre des actions de réemploi des livres issu des désherbages, c'est-à-dire de la mise au pilon assez régulière, tous les ans, qui sont effectués par la bibliothèque, on propose au Conseil municipal de signer une convention avec une entreprise d'insertion conventionnée par l'État qui s'appelle le livre vert. Cette entreprise d'insertion s'engage à trier, revendre, donner ou recycler les livres cédés par la bibliothèque ce qui permet de créer des emplois d'insertion sur le territoire.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des questions sur cette convention classique ? Je la passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Vente publique de livres, désherbage de la bibliothèque : fixation du tarif

M. DE LAUNAY : Gilles, tu as toujours la parole.

M. PRUVOST : Dans le même ordre d'idées, pour la quatrième année, la bibliothèque va organiser une vente publique de livres désherbés aux particuliers, ça se passera les 25 septembre, 2 et 9 octobre et le prix de vente de chaque ouvrage sera fixé à 1 € pour cette année et les années suivantes.

Les recettes perçues par l'intermédiaire de la régie, des recettes universelles enfance et loisirs, activité, bibliothèque, la somme recueillie sera imputée au budget de la commune, pour être plus précis : article 7062 – fonction 321.

Il est tout simplement demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'organisation de cette vente publique et sur le prix de vente des livres à 1 €.

M. DE LAUNAY : Des remarques du côté de l'opposition ? Pas de question, très bien, je passe cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10.Rétrocession à l'euro symbolique d'une parcelle de terre de 17 m² à la Commune

M. DE LAUNAY : Dernière délibération à l'ordre du jour, délibération sur table, qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour, je m'en excuse, mais nous avons été sollicités il y a 48 heures, le 5 juillet précisément, nous avons été sollicités par M. SIMON et M. BRENK sur une parcelle qui se situe du côté du chemin de Lavergne, du côté du vieux village du Champ, là-haut, il existe un transformateur Enedis sur une parcelle. Une convention de servitude avait été conclue, il y a une quinzaine d'années, avec la propriétaire de l'époque, accordant à la commune d'Izon, le droit d'installer un transformateur sur cette parcelle. M. SIMON et M. BRENK qui sont propriétaires en indivision de cette parcelle souhaitent aujourd'hui que la commune fasse l'acquisition de cette parcelle de 17 m² à l'euro symbolique. L'idée étant que l'on puisse entretenir sans difficulté cette parcelle.

Je vous propose tout simplement de :

M'autoriser à signer tout acte relatif à cette acquisition à l'euro symbolique. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je passe donc, cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient. Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : L'ordre du jour est épuisé. Quelques informations s'il vous plaît avant que l'on se quitte. D'abord, j'ai pris trois décisions que je me dois de vous rapporter.

Première décision dans le cadre de la dotation FDAEC. Une décision a été prise afin d'actualiser le montant attribué par le Conseil départemental. Lorsque l'on avait sollicité le Conseil départemental pour nous attribuer cette subvention, je vous rappelle qu'il s'agit de nous aider à financer la refonte de la place de la Mairie, quand on avait sollicité le FDAEC, on s'était calé sur la subvention FDAEC qui avait été attribuée à la commune en 2020 de 31 347 €, il s'avère que cette subvention 2021 a été en augmentation de 1 400 € et donc nous en arrivons à une subvention du Conseil départemental de 32 838 €. J'ai donc été obligé, en quelque sorte de l'actualiser, mais vous avez compris que cette actualisation était favorable à Izon.

Deuxième décision : décision d'attribution de différents marchés dans le cadre de l'installation de deux iourtes au groupe scolaire. Le montant total de la dépense, iourtes, travaux, réseaux, s'élève à 164 000 €, les travaux d'aménagement sont en cours de réalisation. On a commencé par évacuer le vieil Algeco, je crois que ça a été fait aujourd'hui, et donc, tout au long de l'été, on va avancer sur ce chantier. Je précise que l'affectation de ces deux iourtes va peut-être se préciser dans les jours qui viennent, on attend une décision officielle du DASEN qui est attendu pour le 16 juillet, mais j'ai un petit doute. On avait prévu ces deux iourtes, je vous le rappelle, d'abord parce qu'il fallait renforcer les équipements destinés au service périscolaire, parce que l'accueil périscolaire maternel est complètement saturé, il se fait dans des conditions qui me semblent personnellement, non pas indignes, mais en tout cas, indigne d'Izon, c'est certain.

Il convenait d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de maternelle à l'accueil périscolaire et puis on avait un doute, par ailleurs, et nous l'avons toujours, sur la création éventuelle d'une onzième classe de maternelle et donc, on s'était dit qu'en cas de besoin, en cas de création d'une onzième classe, cette iourte serait destinée à accueillir cette onzième classe. La tendance, je vous le dis, compte tenu du nombre d'inscriptions cette année, en baisse à notre grande surprise, à la surprise du DASEN, à la surprise de tout le monde, on a, à ce jour, 15 ou 16 élèves inscrits en moins, par rapport à ce que l'on avait prévu, lorsque l'on s'était prononcé sur le sujet en fin d'année dernière, par rapport aux projections y compris de la directrice de l'école maternelle et de nos services, on est donc, 15 à 16 unités en moins, si je puis dire pour la rentrée et donc, pour l'instant, l'option qui tient la corde, si je puis dire, est de ne pas créer une onzième classe à l'école maternelle d'Izon, ça sera peut-être le cas l'année prochaine ou celle d'après. S'il n'y a pas de création de onzième classe, les deux iourtes seront affectées au service périscolaire et là, évidemment, ça sera un grand bond en avant s'agissant des conditions d'accueil des enfants au périscolaire maternel. Voilà, c'était une petite information que je me devais de vous communiquer.

Enfin troisième information : un agent a fait l'objet dernièrement d'injures dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, qui a été agressé par deux personnes qui étaient en train de procéder à un dépôt sauvage dans un espace boisé. Cet agent est intervenu et leur a demandé tout simplement et poliment de récupérer leurs déchets et d'aller les poser là où doivent être déposés les déchets et cet agent s'est fait agresser. Nous avons porté plainte et dans le cadre de cette plainte, il est possible que cet agent ait besoin de ce que l'on appelle la protection fonctionnelle, autrement dit, j'ai pris la décision de lui assurer ses frais d'avocat et éventuellement d'autres frais, si, dans le cadre de son instance, il devait avoir des frais. Je tenais à vous en faire part, je précise que là, il s'agit de la protection fonctionnelle pour un agent de la collectivité, j'estime qu'il est scandaleux de s'adresser à des agents comme ces deux personnes l'ont fait, et donc, je continuerai de porter plainte en pareille hypothèse et j'espère que je le ferai le moins possible. Je précise que s'il s'était agi d'assurer la protection fonctionnelle d'un élu, je le dis parce que nous sommes au moins deux ici, à nous être faits agressés ces dernières semaines, dans le cadre de nos fonctions d'élus, l'affaire n'est pas allée en contentieux, mais je précise que si l'un de nous devait se faire agresser, dans le cadre de son mandat, une même protection fonctionnelle sera accordée à cet élu. Simplement, en pareille hypothèse, il nous faudrait prendre une délibération, c'est ce qui distingue la protection fonctionnelle des agents qui se prend par simple décision du Maire et la protection fonctionnelle des élus qui elle commande une délibération de la part de ce Conseil municipal. Évidemment, j' imagine que tout le monde ici déplore cette agressivité à l'endroit des agents que des élus. Simplement, il ne s'agit pas que de déplorer, il s'agit également d'être exemplaire dans le cadre de sa vie quotidienne et je sais pouvoir compter sur vous pour être exemplaire en ce sens. Je tenais simplement à vous apporter ces deux informations.

Et une toute petite dernière information cette fois-ci, qui est du ressort de Serge FLAHAUT qui souhaitait vous transmettre une information, de mon point de vue, importante. Serge, je t'en prie, tu as la parole.

M. FLAHAUT : Merci. Bonsoir à toutes et à tous, la municipalité souhaite s'engager auprès des Izonais en soutenant leur pouvoir d'achat dans une période difficile. Pour ce faire, nous avons la volonté de mettre en place une véritable politique d'achats groupés. La collectivité souhaite lancer plusieurs achats groupés dans le domaine de l'électricité verte, le fuel, le bois de chauffage, les pellets et les vélos à assistance électrique. Elle souhaite se faire accompagner par un partenaire choisi au terme d'un appel à candidatures public. Ce partenaire aura, comme objectif, de négocier les meilleurs prix.

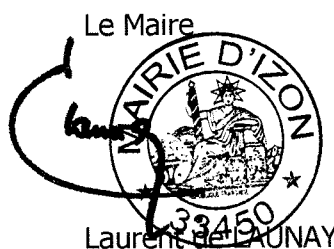
La procédure va se découper en cinq phases :
L'inscription ;
Le mouvement va grandir en fonction des inscrits ;
Mise en concurrence ;
Le partenaire choisira la meilleure offre ;
Et on aura possibilité de souscrire.

Ce qu'il faut savoir surtout, c'est que cette démarche est entièrement gratuite pour la commune. On utilisera divers modes de communication pour faire connaître ces marchés aux isolés dont Internet... et peut-être aussi des flyers. À savoir que le nombre des inscriptions permet de négocier les prix et cela ne correspond pas à un engagement ferme. Une personne pourra s'inscrire et au moment de la souscription pourra dire : « Non, je ne prends pas ». Mais ce sont les inscriptions qui décideront des prix. Pour que ça fonctionne, il est évident qu'il nous faut un maximum de personnes intéressées. Si trois personnes sont intéressées par une offre, il est évident que le partenaire ne choisira pas l'offre. Et un dernier point qui revient à ce que je viens de vous dire : la mobilisation de tous est essentielle à la réussite de ce projet. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Je peux essayer d'y répondre. Merci.

M. DE LAUNAY : Merci, Serge, l'idée est de favoriser les groupements d'achats et en gros de s'unir pour payer moins. Ça peut être intéressant, c'est un test, on verra ce qu'il en est dans quelques mois. Pour ceux qui doivent commander des stères de bois en ce moment, je vous conseille de tenter l'opération groupement d'achats, il y a peut-être 10 ou 15 % par stère à économiser, ça peut être très intéressant pour certains foyers. Pour ceux qui sont branchés sur de l'énergie verte, là, je pense sincèrement qu'il y a de sacrées économies d'achats à faire, nous pourrions multiplier, comme cela, des groupements d'achats. Pour l'instant, nous nous sommes contentés de l'énergie, mais on pourrait très bien augmenter le champ de nos groupements d'achats, on tente, on voit ce que ça donne. Si c'est un succès tant mieux, ça sera très compliqué, je pense, si c'est un échec, on aura tenté et j'appelle simplement les Izonais à se tenir informés auprès de Serge ou auprès de l'accueil de la Mairie. On va nous-mêmes communiquer très rapidement sur les produits qui sont offerts dans le cadre de ce groupement d'achats et je vous remercie de transmettre l'information autour de vous. Y a-t-il des remarques avant que l'on ne se quitte ?

Je précise que c'est le dernier Conseil de la saison, avant les vacances, moi, je ne suis pas vraiment en vacances, mais certains ici, oui. On va boire le verre de l'amitié à la Mairie dans quelques minutes si vous le voulez bien, en respectant évidemment les gestes barrières. Nous avons même prévu des pizzas pour ceux qui veulent se restaurer très rapidement. J'invite tous les élus, toutes sensibilités confondues, à se joindre à ce pot de l'amitié. Je vous remercie, très belle soirée à vous, très bel été et à bientôt. Au revoir.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h46.

Le Maire

Laurent DE LAUNAY